

Agents contractuels de l'Etat

Tuto-FO



Introduction

- La fonction publique accueille des agents contractuels :
 - **5, 526 millions de fonctionnaires:**
 - - 2, 398 en FPE (dont 20,2% dans les EPA nationaux)
 - - 1,889 millions en FPT dont 25% en EPA locaux
 - - 1,163 millions en FPH (dont 8,4% en établissements publics d'hébergement)
 - - -5,1% de baisse annuelle d'effectif depuis 2010 * avec un pic en 2016 - une stabilisation en 2017, une légère hausse de 0,8% en 2019 (surtout FPH) et de 0,5% en 2020
 - - 43 ans: moyenne d'âge
- Un agent sur 5 est un agent contractuel = 1,4 millions.

Tuto-FO

Les agents contractuels

■ **Les agents contractuels peuvent s'inscrire dans 3 catégories:**

☞ Les Contractuels à durée déterminé

- (art 6 ter, bis, quater.... Vacations, PrAB, Pacte, les contrats de projets, contrats de direction)

☞ Les contractuels en CDI (ex art 4, 5,6 et 7cdisés)

☞ Les contractuels sous contrat sui-générés (assimilés statutaires –quasi-statuts–; OPA, RIN, RIL, DAFU, AUE,)

- Elargissement avec la loi de transformation de 2021

Tuto-FO

Les TEXTES

- **Dispositions générales:** Code de la fonction publique.

Particulièrement :

- Livre II : Exercice du droit syndical et dialogue social : Titre VI CCP articles L 261-1 à 264-4
- Livre III : Recrutement:
[Titre III : RECRUTEMENT PAR CONTRAT \(Articles L331-1 à L334-3\).](#)
et suivants
- Livre IV : Principes d'organisation et de gestion des ressources humaines
- Livre V : Carrière et parcours professionnel: Titre I position et mobilité chapitre VI articles L 516-1
- Livre VI : Temps de travail et congés
- Livre VII : Rémunération et action sociale Titre chapitre III article L 713-1 et suivants

Et les parties réglementaires seront publiées dès décembre 2024.

Tuto-FO

LES REGLES DE GESTION

■ **Une gestion assimilée à celle des fonctionnaires pour:**

- Les droits reconnus statutaires
- Les obligations reconnues statutaires
- Les temps travaillés et son organisation (point d'attention sur les astreintes)
- Les congés familiaux
- Les positions administratives: disponibilité, temps partiel thérapeutique, ...
- Le droit à la formation et aux outils
- La rupture conventionnelle

Tuto-FO



LES REGLES DE GESTION



- **Une gestion quasi- assimilée à celle des fonctionnaires pour:**

- La mobilité: les démarches et conditions de postuler identiques, règles de gestion différentes.
- La représentativité dans les instances de concertation avec des CCP créées mais règles communes en CSA.
- Les entretiens professionnels
- La discipline

- Sur lesquelles Force ouvrière reste vigilant pour le maintien des droits des contractuels

Tuto-FO



LES REGLES DE GESTION

- **Une gestion non assimilée à celle des fonctionnaires pour:**
 - ✉ La retraite. (régime général et IRCANTEC, ..)
 - ✉ Les maladies et divers congés (règle des 3 jours et double déclaration, IJ, congé grave maladie)
 - ✉ La rémunération (note de gestion et règle des 3 ans)
 - ✉ Les règles d'avancement (pour certains agents contractuels)
 - ✉ Les accidents de vie (accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, rentes et ATI)
 - ✉ Les fins de contrat – licenciement - indemnité et ARE
 - ✉ Le reclassement pour inaptitude
- Et sur lesquelles se bat Force Ouvrière pour une extension des droits et une simplification des règles de gestion

Tuto-FO





En Cours

- En cours de débat et dans les négociations:
 - La subrogation de l'employeur public dans les cas de CMO, congés maladie, qui laisse des divergences de traitement et de position,
 - Le co-traitement des CPAM sur les dossiers des agents contractuels dans les congés maladie et la reconnaissance de l'accident ou de la maladie professionnelle,
 - Les subrogations pour les congés de maternité des femmes et autres IJ perçus au titre des maladies.

Tuto-FO



Connaitre ses droits

- Les règles de gestion des agents contractuels compte tenu de leurs diversités, Force ouvrière a décidé d'élaborer un guide, pour les rendre moins opaques.
- Trop de différences, trop d'inégalités avec ses camarades titulaires. Le personnel non titulaire ne doit pas être un agent public de second rang.

Tuto-FO



Obtenir des droits

■ Les principales revendications de FO :

- revendique un vrai déroulement de carrière et de rémunération (pour celle associée à un statut et grille)
- La Cdisation de tous les CDD qui le souhaitent
- La revalorisation du point d'indice (seule condition de revalorisation pour plus de la ½ des CDI)
- La levée de tous les freins à la mobilité
- La portabilité des contrats entre ministère et fonctions publiques, dans son ensemble
- La reprise de l'ancienneté qu'elle soit privée ou publique, sans option.

Tuto-FO

Discussions



Tuto-FO

